ments, plongée au contraire dans ces obscurcissements où trop souvent le sens moral lui-même s'oblitère et se perd après tout le reste; peut-être, hélas! une jeunesse abaissée, qui ferait pleurer les mères et qui porterai sur un front flétri l'empreinte de ces déchéances qui n'inspirentqu'une compassion sans estime, voilà ce qu'une éducation sans Dieu ferait facilement de la jeunesse. (Très bien ! très bien !)

Ah ! je sais bien que la nature des choses résisterait; je sais bien qu'il y a dans le sol que nous foulons, dans l'atmosphère que nous respirons, dans la pierre de nos autels et de nos tombeaux, dans le rayonnement de nos foyers, dans le sourire de nos mères, dans le sang même qui monte à nos cœurs, comme une grande émanation du christianisme dont l'empreinte reste toujours, dans une mesure, sur ceux-là mêmes qui la répudient et qui n'en veulent pas.

Le sentiment chrétien est, si je puis ainsi parler, la respiration naturelle de la France. (Acclamation unanimes et prolongées.) Toute âme française l'aspire comme la poitrine aspire l'air dont elle vit. Les libre-penseurs peuvent en prendre leur parti : ils ne réussiront pas aisément à déchristianiser la France. Quel que soit leur succès d'un jour, j'ose les prévenir que la lutte sera longue, la résistance opiniâtre, et que le dernier mot ne leur restera pas. (Vifs applaudissements.)

Il n'en est pas moins vrai qu'une éducation sans Dieu ne produirait que des âmes diminuées ou perverties. Je n'attaque pas les hommes ; il en est beaucoup dont le cœur vaut mieux que la raison et qui, par une généreuse inconséquense, ont des sentiments superieurs à leurs doctrines. Je n'attaque pas les intentions ; j'admets qu'il y a parmi nos adversaires de grandes sincerités égarées, je montre les conséquences logiques des principes.

Mais ces conséquences, est-ce que je les exagère ? Il y a ici des pères de famille qui m'écoutent, j'invoque leur expérience personnelle. Ils ont fait de leur fils, je n'en doute pas, de bons chrétiens et de bons Français, des hommes de devoir et des hommes de cœur. Eh bien, je le demande, quelle que fût la force qu'ils puisaient dans leur tendresse, auraient-ils pu se passer, dans l'accomplissement de leur tâche, de la collaboration de Dieu?

S'ils avaient été réduits à eux-mêmes et à eux seuls, s'ils n'avaient pas appuyé les conseils, la direction, l'enseignement, paternels aux hautes vérités chrétiennes, s'ils n'avaient pas fait place dans leur œuvre à Dieu, à Notre-Seigneur Jésus-Christ, à l'action vivifiante et fécondante de la religion, ne se seraient-ils pas sentis impuissants La où ils ont créé des foyers vivants de lumière et d'honneur, auraient-ils pu sans le rayon d'en haut, obtenir autre chose que des cendres mortes? J'entends leur réponse, et elle tranche la question. Ce qui est impossible aux pères est encore plus impossible aux maîtres. L'éducation sans Dieu n'est pas seulement une conception funeste; c'est aussi une conception insensée. C'est la contradiction érigée en maxime la contradiction dans le fond des choses, la contradiction dans les termes eux-mêmes. C'est un outrage à la conscience; c'est aussi un défi au bon sens. (Très bien! très bien!

Qu'en résulterait-il pour la société?

« Tout l'avenir d'un peuple est dans l'éducatioe de ses enfants » ; c'est Leibnitz qui l'a dit. Que pourraient devenir dès lors, dans une nation, qui aurait été déformée par une éducation irréligieuse, ces deux éléments de tout ordre regulier: l'autorité qui en est la force, et la liberté qui en fait la dignité ?

L'autorité ? Ah ! quand l'autorité de Dieu a été détruite dans les intelligences et dans les âmes, quelle est donc celle qui pourra se tenir debout et se faire accepter ? Où Dieu n'est pas, où l'homme est seul en face de l'homme, sur quoi fonderez-vous le droit de commander et le devoir d'obéir? La carrière sera perpétuellement ouverte aux pouvoirs sans frein, aux violences sans règle et aux soumissions sans respect. (Applaudissements.)

Dira-t-on que l'autorité, c'est la tutelle, que nous sommes aujourd'hui une nation majeure et que la liberté seule nous importe ? De fait, le mot de liberté est dans toutes les bouches ; mais que fait-on de la chose ? Combien d'hommes aujourd'hui, par leur façon de comprendre et surtout de confisquer la liberté (Rires approbatifs), semblent avoir pris à tâche de justifier cette sanglante ironie de Montesquieu : « La liberté est un avantage si précieux que chacun veut avoir celle d'autrui. (Nouveaux rires et applaudissements.) J'admets néanmoins que la liberté est l'aspiration dominante de notre temps.

Mais savez-vous quel serait le résultat d'une éducation privée de Dieu qui amasserait dans la société des prétentions intraitables de l'orgueil, l'ardeur insatiable des convoitises, l'âpreté des ambitions égoïstes ?

Un vétéran de nos assemblées parlementaires, que je vois là, mon excellent et vénérable ami Kolb-Bernard (Applaudissements), se posait un jour cette question à la tribune d'une de nos Chambres : et voici ce qu'il y répondait : En bas, l'anarchie menaçante ; en haut, le despotisme nécessaire: entre les deux, la liberté impossible. (Très bien ! très-bien !)

Nul société ne peut vivre en effet sans une certaine puissance de répression. Or, il faut choisir entre la répression extérieure de la force et la répression intérieure de la loi et de la conscience. Quand la répression intérieure monte, la répression extérieure peut diminuer, et il y a place pour la liberté. Mais quand la foi et la conscience ne parlent plus au fond des âmes, la répression extérieure doit arriver à son maximum d'intensité. Le despotisme ou la mort, tel est l'affreux dilemme qui se pose. Et la société éperdue, désemparée, parce qu'elle a répudié la force de la loi religieuse et morale, en est réduite à chercher un refuge honteux et mal assuré dans la loi de la force. (Applaudissements.)

Cette théorie, que l'illustre Donozo Cortès développa avec une magnifique splendeur, dans l'un de ses plus éloquents discours ; a été vraie de tout temps ; elle s'applique surtout à une société démocratique telle que la nôtre. Les liens extérieurs, rompus par l'extension de la liberté, doivent y être remplacés par les liens intérieurs de la conscience et du devoir. Or il est vrai en soi, et il est en outre expérimentablement démontré que le devoir n'est qu'un mot, s'il n'a sa racine, ses motifs et sa sanction dans les dogmes inviolables d'une religion qui a le droit de parler au nom de Dieu. Donc, pas de sécurité sociale, et aussi pas de liberté durable sans respect du devoir; pas de respect du devoir sans principes religieux ; pas de principes religieux sans éducation religieuse. J'ai le droit de conclure que la doctrine de l'éducation sans religion est à la fois une doctrine de décadence et une doctrine de servitude. (Très bien ! très bien !)

Je fais appel, messieurs, à tous les catholiques, car il y va de l'honneur de leur foi ; à tous les pères de famille, car il y va de l'avenir de leurs enfants : à tous les hommes de droiture et de loyauté, car il y va de la sincérité et de la générosité de notre caractère national ; à tous les amis sincères de la liberté, car la liberté serait fatalement discréditée le jour où il serait établi qu'elle n'est plus qu'un mot à l'usage des habiles pour masquer leurs desseins d'oppression. (Vif assentiment.)

Je fais appel aussi à tous ceux qui croient à la France, qui l'aiment telle qu'elle a toujours été dans les grandes lignes du territoire, loyale et magnanime, honorant d'un même respect les grands hommes qui fondèrent sa puissance, les héros qui illustrèrent ses armes, les saints qui glorifièrent sa foi, les génies qui assurèrent sa prééminence intellectuelle, groupant dans le faisceau de ses gloires les lettres sacrées et les lettres profanes, la révélation et la science, la politique et la législation, la poésie et l'éloquence, et mettant partout l'empreinte de sa merveilleuse supériorité : car c'est cette France qu'on voudrait défaire aujourd'hui pour lui substituer une France sectaire, étriquée, sans largeur et sans générosité, réduite aux proportions mesquines de nos modernes sophistes, et sacrifiant à leurs préjugés étroitement tyranniques ces deux choses qui furent les instruments de sa grandeur passée, et qui seules peuvent être le salut de son avenir : la dignité de ses foyers et la liberté de sa foi séculaire. (Vives acclamations.)

Il serait beau que tous les hommes de foi et de liberté, à quelque opinion qu'ils appartinssent, comprissent qu'il s'agit d'une cause commune : il serait beau qu'une éclatante manifestation de la conscience nationale vînt arrêter des desseins dont la religion s'alarme, dont les familles s'inquiètent, dont le patriotisme s'émeut. (Très-bien ! très-bien!)

Et nous, messieurs, dont les cœurs battent à l'unisson pour l'Eglise et pour la patrie, ayons bon courage. La France chrétienne se retrouvera. Ses adversaires témoignent de sa force par l'acharnement de leurs attaques. Ils sentent bien que, malgré ce qui paraît à la surface, il s'est fait dans ce pays, depuis un demi-siècle, un réveil catholique dont l'extension les trouble et dont l'intensité les étonne. (Très-bien ! très-bien !

Un illustre protestant, qui avait toujours su s'honorer par son imparialité envers notre foi, écrivait, il y a quelques années :

« Il y a progrès de foi chrétienne, progrès » d'œuvres chrétiennes, progrès de forces » chrétiennes, progrès incomplets et insuffisants, mais réels et féconds, symptômes » d'une vitalité puissante et pleine d'avenir. Que les ennemis du christianisme ne » s'y trompent pas : ils lui font une guerre » à mort, mais il n'ont pas affaire à un mourant. »

Eh bien, nous catholiques, prouvons notre vie par nos actes, aujourd'hui par nos luttes, demain s'il le faut par nos sacrifices. Et quel que soit l'avenir, rappelons-nous que nous sommes les fils d'une Eglise qui fut souvent opprimée, mais qui ne se laissa jamais asservir. (Vives et unanimes acclamations. — Bravos répétés et prolongés.)

64 Millions dus à la France

Parmi les pétitions récemment adressées au Sénat, il en est une qui vaut la peine d'être signalée.

Elle émane de M. le Baron, officier d'état-major sous le premier Empire et avocat à la cour d'appel de Paris, auteur du *Code des étrangers en Angleterre*.

Cet ancien officier qui par son passé, son intelligence et sa position, n'est pas le premier venu, expose au Sénat que le gouvernement français, par suite des traités et conventions de 1814, 1815 et 1828, a confié au gouvernement anglais une rente de 6,500,000 fr. en 5 0/0, représentant un capital de 130,000,000 de francs, à l'effet d'indemniser les sujets anglais dont les propriétés mobilières et immobilières avaient été confisquées ou vendues en exécution de lois révolutionnaires, mais avec cette condition expresse, acceptée par l'Angleterre et garantie par la Prusse, l'Autriche et la Russie, que si les interressés payés, il y avait un excédant, cet excédant serait restitué à la France.

Le pétitionnaire établit que cet excédant existe et doit s'élever à 64,776,132 fr.; il demande qu'aux termes de l'article 9 de la convention n° 7 du 20 novembre 1815, la restitution en soit réclamée.

Cette pétition sera-t-elle prise en considération par le Sénat et par le gouvernement ? Dans tous cas, la dette contre, laquelle on ne saurait invoquer la prescription, mérite, à cause de son chiffre même, qu'on y prête attention.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 17 avril 1872.

Le tableau officiel du commerce de la France, pendant les trois premiers mois de l'année, vient d'être publié. Il est loin d'être satisfaisant car il résulte de l'examen que nous avons fait qu'il a été importé pour 385,739,000 francs de plus que nous n'avons exporté. La France, par conséquent, continue à dépenser plus qu'elle ne reçoit; elle continue donc à se ruiner, et il serait plus intéressant pour nos gouvernants, de chercher à remédier à cet état de choses dangereux que de poursuivre les catholiques dans leurs sentiments les plus chers.

Mais bast ! Nos hommes d'Etat ont bien d'autres soucis sans compter celui que leur cause le succès assuré de Blanqui à Bordeaux et de M. Godelle à Paris. M. Gambetta lui-même est très préoccupé; il n'est pas encore fixé sur la tapisserie qui doit orner sa salle à manger et cette incertitude est vraiment fort grave.

M. Waddington se débat au milieu des Turcs, des Grecs, des Bulgares, des Egyptiens, voire même des allemands. Il a, par conséquent, d'autres chiens à fouetter que de songer à l'exportation ou à l'importation en France. Les frontières de la Grèce sont d'un bien autre intérêt.

Le ministre du commerce et Mme Tirard ne sont pas très-enchantés de quelques réceptions officielles; il y a eu des froissements, des bavardages et l'on sait si cela est grave dans un intérieur bourgeois. Quant aux autres ministres, ils sont dans l'ébahissement des compliments piquants que leur adresse le journal de M. de Girardin. Ils n'en sont pas encore revenus. Ainsi un ministre n'a pas le droit de se reposer, de se détendre les nerfs, de suivre en rêvant la fumée d'un cigare exquis. Le peuple se plaint, par la voix de la presse, que les affaires soient en souffrance, que l'on donne pas à l'heure nécessaire les signatures indispensables. Voilà qui est un vrai supplice n'est-ce pas ? un de ces supplices moraux qui anéantissent un homme et ne lui laissent pas l'esprit assez libre pour qu'il puisse penser à ces grandes questions économiques desquelles cependant dépendent la prospérité ou la ruine du pays.

M. Albert Grévy va-t-il enfin se décider à partir pour l'Algérie ? Les uns disent oui, les autres disent non.

Nous penchons pour le non. Le Président de la République a invité son frère à étudier un peu, avant de franchir la Méditerranée, le pays qu'il est appelé à gouverner. M. Albert Grévy se livre, en ce moment, à cette étude qui est longue, laborieuse et fort difficile. C'est dans les documents, dans les archives des ministères qu'il faut aller fouiller pour se donner au moins un aperçu de la question. Il est accompagné, dans ses recherches, par un jeune député de la colonie qui profite lui-même de l'occasion pour s'instruire. Ne fût-ce que pour cette raison, nous inclinons donc à penser que M. Albert Grévy restera encore assez longtemps à Paris. Il est certain, d'ailleurs, qu'il gouverne très-bien par le télégraphe et que ses administrés ne se plaignent pas de son absence.

D'autre part, disons-le, cependant, le général Saussier, commandant du corps d'armée de l'Algérie, aurait manifesté le désir de n'aller prendre possession de son commandement qu'en compagnie du nouveau gouverneur.

L'honorable général compte partir jeudi prochain pour Alger sur le *Cassard* qui viendra le chercher à Marseille, décidera-t-il M. Albert Grévy, en dépit des raisons que, nous avons données tout à l'heure à l'accompagner ? Les uns l'affirment les autres le nient. Oh ! si le Crédit foncier Algérien, que veut fonder M. Albert Grévy, était sorti des Limbes et apparaissait en bonne et solide société anonyme bien constituée; cela serait autre chose, peut-être alors hâterait-il son départ.

Les funérailles de M. de Villemessant ont eu lieu à l'église Saint-Honoré avenue d'Eylau aujourd'hui à midi. La décoration de l'église était d'un luxe funèbre véritablement inouï. Quatre statues, la Foi, l'Espérance, la Charité et la Religion étaient à chaque coin du catafalque. M. Lassalle, de l'Opéra, a chanté le *Pie Jésus* et M. Furst, de l'Opéra Comique, un fragment de *Stradella*.

Le corbillard disparaissait littéralement sous les bouquets et les couronnes. Les petits enfants du défunt conduisaient le deuil. Toute la rédaction et tout le personnel du *Figaro*, les enfants de l'Orphelinat de l'abbé Roussel, des délégués des sociétés de secours mutuels, toutes les notabilités ecclésiastiques littéraires, scientifiques suivaient le convoi. Le comte de Chambord et les princes d'Orléans s'étaient fait représenter. L'inhumation a eu lieu au cimetière d'Auteuil. M. Francis Magnard, au nom du *Figaro*, a dit un adieu ému à son éminent directeur.

Autre correspondance

Paris 17 avril 1872.

Hier soir a eu lieu la seconde Assemblée générale des catholiques, sous la présidence de Mgr l'évêque de Versailles; on a entendu et vivement applaudi des rapports sur l'Œuvre de l'hospitalité de nuit, sur l'état actuel des établissements dirigés en Terre-Sainte par les Pères Franciscains, sur l'inconstitutionnalité et l'illégalité des projets de lois qui prétendent interdire l'enseignement libre aux congrégations non autorisées.

La séance s'est terminée par une éloquente allocution de Mgr l'évêque de Versailles, qui a démontré que la vérité, la liberté et la charité étaient les bases nécessaires de toute la société chrétienne.

La *République française*, à sa troisième page publie un compte-rendu de la séance d'ouverture de l'Assemblée générale des catholiques et le programme des travaux des commissions. Ce programme démontre le caractère exclusivement religieux de la réunion.

Le même journal, en citant l'allocution du cardinal-archevêque de Paris, reproduit les paroles de Son Eminence qui a déclaré que la *guerre faite aux catholiques n'était pas une guerre religieuse*.

En tête du même numéro, la feuille de M. Gambetta (car c'est lui qui dirige toute cette campagne) publie contre l'*agitation clericale* un article plus violent que tous les précédents, pour essayer de faire croire que la défense des catholiques n'a qu'un *but politique* et la *République Française* écrit :

« Encore une fois, si ces opinions religieuses ne sont qu'un masque, s'il ne s'agit en tout ceci que de politique, si c'est la guerre aux lois et à toutes les lois, aux lois civiles comme aux lois politiques, ne serait-ce pas abuser des principes ou plutôt ne serait-ce pas se montrer dupe des mots que de rester inactif et désarmé devant des ennemis assez habiles pour tout faire, puisqu'ils sont en passe de tout oser ? ni dupe ni complice, ce mot justement célèbre doit être la règle de conduite du gouvernement.

» Nous avons pour nous le droit, la raison et la force. Contre le droit et la raison, les colères et les injustices du cléricalisme seront impuissantes, et nous n'aurons pas besoin d'user de notre force. »

Nous attendons le résultat de ces provocations et de ces menaces.

Il est maintenant hors de doute qu'une partie du ministère — pour ne pas dire tout le ministère — considère les propositions de lois de M. Jules Ferry comme un maximum, auquel on renoncera très-volontiers devant le Sénat, pourvu que cette assemblée veuille accorder le retour à l'Etat de la collation des grades et « deux ou trois autres petites choses peut-être. » Bien entendu, le projet Ferry serait présenté à la haute Chambre tel que l'aurait voté la Chambre basse, soutenu même dans ces termes par le gouvernement, qui se laverait les mains, devant les députés, de l'échec partiel auquel il s'attend et se prépare.

Tous ces plans suringénieux par lesquels brille le petit machiavilisme de nos gouvernants, sont, il est vrai, exposés à un même échec : quand on arrivera à la discussion du projet Ferry, il se peut très-bien que ces habiles gens ne soient plus là pour en régler le sort.

Je vous citais, en effet, hier, l'opinion d'un journal qui faisait prévoir avec une belle assurance, pour la rentrée parlementaire, une crise ministérielle dont les projets Ferry seraient l'occasion ou le prétexte. On remarque, d'autre part, que la *République française* se lance à corps perdu et à logique débridée dans la défense enthousiaste de ces projets. Enfin, voici les députés les plus dévoués à M. Gambetta qui s'avisent de convoquer, dans leurs départements respectifs, des réunions publiques ou privées pour faire voter aux électeurs des encouragements à M. le ministre de l'instruction monopolisée. On se demande si M. Gambetta ne songerait pas à chauffer la crise prévue, afin d'expulser du cabinet ce qu'il y reste d'éléments centre-gauche. Ce serait assez génois pour ne pas le gêner beaucoup.

Les patrons de la candidature — Lavertujon à Bordeaux font courir le bruit que si Blanqui n'est pas élu, sa grâce sera immédiatement signée. Les partisans de Blanqui répondent qu'en l'élisant, ils sont encore bien plus sûrs de le faire gracier.

On annonce que la discussion a été très vive, hier, au sein de la commission du budget. Les idées qui paraissent avoir triomphé contre les propositions du gouvernement, seraient celles d'un dégrèvement de 10 millions à l'impôt sur le papier, et d'un dégrèvement de 6 millions sur les patentes.

Le dégrèvement total promis à la presse serait donc ajourné de nouveau; celle-ci continuerait à payer environ 5 millions au trésor.

Toutes les conquêtes qui n'ont été que le triomphe de la force ont soulevé les protestations de la conscience humaine. Il en fut autrement, lorsque la France prit Alger en 1830; elle ne détruisait pas une société réglée; mais une association de malfaiteurs et de forbans qui infestaient depuis trois siècles les cotes de la Méditerranée. M. Camille Rousset, de l'Académie française, publie aujourd'hui chez les éditeurs E. Plon et Cie, sous ce titre : *La Conquête d'Alger*, l'histoire de ce grand fait contemporain, doublement intéressant, car les hommes de guerre ont toujours considéré les préparatifs de la conquête d'Alger comme un modèle de l'art d'organiser une campagne.

DE SAINT-CHERON.

La guerre des Zoulous

Une dépêche de Capetown, du 2 avril, annonce que le roi Cetywayo a envoyé des messagers à lord Chelmsford pour lui faire des ouvertures de paix. Mais on croit que c'est là un stratagème ayant pour but d'obtenir des informations sur les mouvements des troupes anglaises.

La colonne, formée pour débloquer le colonel Pearson, enfermé dans Ekowe, s'est mise en marche le 28 mars; elle se compose de 6,000 hommes, y compris ceux de l'artillerie.

Au 30 mars, tout allait bien.

A cette date, le colonel Pearson avait fait savoir, à l'aide de signaux, qu'il apercevait la tête de la colonne de secours.

Le 27 mars, le colonel avait annoncé qu'il avait 150 hommes malades et 50 autres blessés et qu'il ne pourrait mettre en ligne, pour coopérer au mouvement général, que 500 hommes environ. Il ajoutait que 35,000 Zoulous attendaient la colonne du général Chelmsford.

Le 28, le colonel Wood a attaqué la forteresse d'Umbeline, capturant le bétail.

Le lendemain, les Zoulous reprenant l'offensive ont attaqué à leur tour le camp du colonel Wood. Le combat a duré quatre heures. Finalement les Zoulous ont été repoussés, mais les troupes anglaises ont subi de grandes pertes; 7 officiers et 70 hommes ont été tués.

Nous avons relaté le procès du *Propagateur Picard*, poursuivi devant le tribunal de Montdidier par le maire républicain de cette ville. Nous avons, à cette occasion, mentionné le grand succès oratoire de M. Depeyre, ancien garde des sceaux, qui défendait le journal, ce qui lui vaut ce matin les attaques de la *Marseillaise*.

Le procureur de la République ayant rappelé avec une intention malicieuse les hautes fonctions que M. Depeyre a occupées sous le gouvernement du 24 mai, s'est attiré la réplique suivante qui, passant par dessus la tête du maladroit provocateur, atteint en pleine poitrine M. le ministre Le Royer :

« Puisqu'il a plu à M. le procureur de la république de s'adresser à l'ancien ministre de la justice, s'est écrié M. Depeyre, il lui répondra que, pendant qu'il était à la chancellerie, il n'eut jamais d'autre souci que de maintenir le respect qui est dû à la magistrature, à son indépendance, à l'autorité de ses arrêts, et que, protégé par de tels souvenirs, il croit avoir le droit de s'associer aujourd'hui à ses tristesses, lorsqu'elle voit de détestables rancunes, quels que soient, d'ailleurs, leur mobile, multiplier chaque jour dans ses rangs de douloureuses hécatombes.

» Et si la magistrature est condamnée à un deuil silencieux, deuil qui, j'aime à le croire, est partagé sur tous les siéges, je revendique pour le barreau la liberté d'exprimer hautement les sentiments qu'il éprouve. »

La leçon était méritée, mais elle a été appliquée de main de maître.

Bulletin Economique

La direction générale des douanes publie le résumé des documents statistiques sur le commerce de la France pendant les trois premiers mois de l'année 1879.

Les importations se sont élevées, du 1er janvier au 31 mars 1879, à 1,125,968,000 francs, et les exportations à 740,229,000 francs.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Importations :	*1879*	*1878*
Objets d'alimentation,	400,994,000	230,528,000
Produits naturels et matières nécessaires à l'industrie,	568,486,000	647,155,000
Objets fabriqués,	108,839,000	124,667,000
Autres marchandises,	47,649,000	46,249,000
Total	1,125,968,000	1,038,509,000
Exportations :		
Objets fabriqués,	406,249,000	384,258,000
Produits naturels, objets d'alimentation et matières nécessaires à l'industrie,	296,166,000	292,309,000
Autres marchandises,	37,814,000	34,989,000
Total	740,229,000	711,556,000

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

On nous demande de toutes parts, si la Mairie de Roubaix ne soulevera aucune difficulté relativement à la légalisation des signatures en faveur de la liberté de l'enseignement. Nous devons dire qu'après diverses entrevues avec l'administration, le directeur propriétaire du *Journal de Roubaix* a obtenu l'assurance formelle que toutes les signatures apposées sur les pétitions seraient légalisées, quand l'authenticité en serait affirmée par deux témoins.

Les résistances que semblaient vouloir opposer des membres de la municipalité, les exigences qu'ils avaient d'abord formulées, se sont effacées — nous nous empressons de le reconnaître — quand on a eu exposé à ces messieurs, les véritables règles administratives et les prescriptions ministerielles en matière de légalisation.

Les personnes qui recueillent des signatures peuvent donc se présenter à la mairie pour les faire légaliser.

Nous répétons que cette formalité sera remplie sans difficultés, pourvu que deux témoins affirment la sincérité des signatures apposées sur chaque pétition.

Nous apprenons que M. Keller, lieutenant de gendarmerie à Roubaix, vient d'obtenir son changement pour Sézanne (Marne).

Cet officier s'est acquis à Roubaix, l'estime et la sympathie de tous ceux qui l'ont approché. Aussi son départ laissera-t-il de sincères regrets.

M. Keller est remplacé par M. Letourneur, sous-lieutenant de gendarmerie nouvellement promu.

Par arrêté du ministre des postes et télégraphes, chargé de l'interim du ministère des finances, en date du 10 avril :

M. Joubert, ancien receveur particulier de Dunkerque (Nord), a été nommé à la perception des contributions directes du 1e arrondissement de la ville de Bordeaux (Gironde), 1re classe.

Par arrêté du ministre des finances en date du 7 avril 1879, M. Delanoy a été nommé percepteur-surnuméraire à la perception de Sapignies (Pas-de-Calais), 5e classe.

Des instructions du ministère des postes et télégraphes prescrivent au personnel de cette administration de fréquentes visites des paquets des voyageurs au départ des trains, pour s'assurer qu'ils ne recèlent pas de lettres dont le transport est interdit au public.

L'application de cette mesure a eu lieu aujourd'hui au départ de Roubaix. — Avis à ceux qui inconsciemment, pourraient être trouvés en contravention.

M. Allain, capitaine en premier au 27e régiment d'artillerie, est nommé chef d'escadron.

M. Pillière, lieutenant en premier au 15e régiment d'artillerie, est promu au grade de capitaine.

M. Bresson, capitaine de gendarmerie est placé à Cambrai.

Nous avons parlé, ces jours derniers, des marchés passés avec des compagnies anglaises pour la fourniture des charbons de terre destinés à l'exploitation des chemins de fer de l'Etat.

Cet exemple n'est pas isolé : aujourd'hui encore la *Patrie* nous affirme qu'une maison de Portland vient de se rendre adjudicataire des six mille tonnes de ciment qui doivent être employées à la transformation du port du Dunkerque.

Partout où il existe des marchés à traiter, des affaires à conclure, on se heurte à des Anglais, qui consentent à travailler avec un bénéfice insignifiant, quelquefois même au pair.

Le Comice agricole de Lille prépare pour la fin du mois une réunion plenière des sénateurs, députés, conseillers généraux, Chambres consultatives d'agriculture, et des délégués des vingt-deux sociétés d'agriculture du Nord et du Pas-de-Calais.

Les membres du bureau du Comice se sont rendus auprès de M. le préfet du Nord pour le prier d'accepter la présidence honoraire de cette réunion.

Nous ferons connaître prochainement le jour qui aura été fixé.

Il appartenait au Comice qui compte plus de quatre cents praticiens agricoles de prendre l'initiative d'une réunion appelée à se prononcer sur les mesures à adopter pour sauvegarder les nombreux intérêts en souffrance dans la région du Nord.

(*Propagateur*).

La gare de Roubaix a présenté, pendant toute la matinée d'hier, un coup-d'œil très animé. C'était hier, en effet, que s'ouvrait la première période d'instruction pour les hommes de l'armée territoriale, convoqués cette année. L'équipement de ces militaires a eu lieu dans la journée d'hier et les exercices ont commencé ce matin.

Les territoriaux incorporés à Lille sont au nombre d'environ 1250.

Mercredi matin, sur la ligne de tramways établie entre la porte de Louis XIV et la route du Faubourg de Tournai, à Lille, on a fait l'essai d'une petite machine à vapeur construite dans les ateliers de l'usine de Fives. Cette petite machine est très simple et elle ne donne ni fumée ni bruit, en sorte qu'elle n'effraie pas les chevaux. Les expériences ont été très-satisfaisantes.

Deux carrousels à l'horizon. Le premier aura lieu les dimanche 11 et lundi 12 mai prochain à Wattrelos; le second, les dimanche 8 et lundi 9 juin, à Hem.

Ces deux carrousels sont organisés au bénéfice des pauvres.

Les personnes arrêtées, ces jours derniers à Roubaix, ont occupé, hier, une grande partie de l'audience du tribunal correctionnel. Rosa Lagniez a été condamnée à deux mois de prison et 21 francs d'amende pour ivresse, rebellion et outrage; Louis Timmermann à huit jours de prison et 16 francs d'amende pour ivresse et tapage nocturne; Victor Vermesch à 6 mois de prison et 5 fr. d'amende pour ivresse et infraction à un arrêté d'expulsion, et Françoise Vannieuweze à trois mois pour un délit analogue.

La police a arrêté hier, une femme nommée Marie Macé pour vol d'ustensiles de ménages et de reconnaissances du Mont-de-Piété appartenant à M. Donasse-Cherchez.

A aussi été mise sous les verroux une jeune fille, Anna-Catherine Hurvaert accusée d'avoir soustrait une chaîne et une bague en or à une de ses voisines, Mme Clémence Dewilde.

Le rôle de l'audience du tribunal de simple police d'hier se composait de soixante-huit contraventions se répartissant de la manière suivante :

Défaut de balayage	8
Infraction au règlement de salubrité	1
Outrage à la morale publique	1
Divagation de chiens	2
Attelage de chiens	2
Transport de vidanges en plein jour	1
Jet de corps durs	2
Infraction au règlement du théâtre	1
Violences légères	18
Tapage nocturne	4
Ivresse manifeste	14
Défaut d'inscription de logeurs	1
Jeux de hasard	1
Cabaret ouvert après l'heure	1
Consommateurs trouvés au cabaret après l'heure	3
Rixe	2
Injures verbales	4
Défaut d'éclairage	1
Abandon de voiture	1

L'instruction de l'affaire de V. Delobel, l'audacieux voleur au bonjour, dont nous avons relaté hier les exploits, se poursuit. Il est dès à présent établi que ce malfaiteur a commis de nombreux vols à Lille. On a retrouvé dans sa chambre quantité d'objets qui ont été reconnus par les personnes auxquelles ils avaient été soustraits. Nous croyons également savoir que Delobel a des complices. Deux arrestations auraient été opérées mercredi.

Hier, Charles Holsteyn, passant rue de Courtrai, à Lille, entendit des cris perçants qui partaient du numéro 30. Il s'élança dans la maison et aperçut toute la famille blottie dans un coin, pendant que le feu qui s'était communiqué à un vase rempli de graisse déposé sur le poêle projetait des flammes à une grande hauteur. Déjà les boiseries brûlaient. Il n'y avait pas un instant à perdre. Holsteyn eut la présence d'esprit de saisir le tiroir du poêle rempli de cendres et de le vider dans la graisse. Le moyen fut souverain. Les flammes s'éteignirent aussitôt.

Néanmoins, Holsteyn, fut grièvement brûlé et eut la barbe et les sourcils grillés.

N'oublions pas de dire qu'il est privé d'un bras, mais en cette circonstance il n'a pas été manchot.

Holsteyn, ancien soldat, décoré de la médaille militaire, s'est déjà, du reste, distingué en maintes occasions dans des incendies.

On a arrêté, hier, un garçon hollandais, nommé Jean Vanvelzen, pour avoir mendié.

Jean a déjà fait deux ans de prison pour le même exercice.

Les expulsés dont les noms suivent ont été conduits, hier matin, à la frontière belge:

Jean Almeter, Pierre Bouillon, Charles Delcroix, Pierre Dock, Achille Doloz, Henri Lefebvre, Gaspard Legrand, Charles Leleux, Carlos Mazure.

Une bonne *prise*... de tabac.

Elle a eu lieu sur la route de Lille à Roncq, il y a quelques jours, dans les circonstances suivantes :

Deux douaniers, en tournée et longeant la route, rencontrèrent une voiture se dirigeant vers Lille. Il y avait trois personnes dans cette voiture, un homme et deux dames en deuil. L'ensemble était très-correct et les douaniers hésitaient d'inspecter le véhicule : cependant, ils s'y résolurent.

L'homme interpellé descendit du siége et déposant le fouet, prit immédiatement la fuite. C'était tout avouer.

Quant aux femmes, embarassées par les nombreux paquets qu'elles portaient sous leurs robes, elles furent arrêtées sur-le-champ.

On a découvert dans la voiture 2,300 cigares havanais et londrès. Les deux contrebandières s'appellent Florine Fiévet, 35 ans, journalière à Elonges, et Marie Lemoulne, 17 ans, journalière au même endroit.

Quant au conducteur, s'il n'a pas passé la frontière en courant, il ne tardera pas à être pris. Son nom est Louis Saint-Guilain.

Le sieur Charles-Alphonse-Jacques Deblonde est invité à se rendre à la Gendarmerie de Tourcoing, Petite-Place, 10, pour y recevoir ses papiers militaires.

— BOULOGNE. — La Chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer vient de communiquer la statistique des voyageurs pour les ports de Calais et de Boulogne pendant le mois de février dernier.

Il résulte de cette statistique que le mouvement des voyageurs, qui avait été de 9,088 pendant le mois de février de l'année dernière, à Calais, n'a plus été pour ce port que de 8,066 pendant ce même laps de temps. A Boulogne, le nombre des voyageurs est descendu de 5,960 à 4,478, pendant la période correspondante.

— BEAUMETZ-LEZ-LOGES. — Depuis le 10 avril, la dame Amélie Lallemand, femme Crouzet, âgée de soixante-deux ans, rentière à Mouy (Oise), était venue chez son beau-fils, M. Hégésippe Bouttier, chef de la gare à La Herlière, ligne de Doullens, lorsque hier matin, voulant prendre du linge dans sa malle, elle trouva vide une valise dans laquelle elle avait apporté diverses valeurs montant à 40,000 francs.

Sur sa déclaration, une enquête a été ouverte aussitôt. On suppose que l'auteur du vol est un habitué de la maison, et qu'il savait que Mme Crouzet avait apporté cet argent.

— VALENCIENNES. — Mercredi, vers 6 h. 1/2 du soir, un jeune enfant de 21 mois, Irénée Desbonnet, jouait devant la porte de ses parents, rue de Mons.

En ce moment survint une voiture à quatre roues appartenant à un habitant de cette ville, M. T. L'enfant voulut traverser la rue, et avant que le domestique eût pu retenir son cheval, il fut renversé et précipité sous les roues dont l'une lui passa sur la tête.

Malgré les soins empressés qui lui furent donnés, le pauvre petit mourut deux heures après.

— Sur 25 instituteurs récompensés dans la séance tenue le 30 mars à Paris, par l'Association contre l'abus des boissons alcooliques, 10 appartiennent au Pas-de-Calais.

M. Sailly, instituteur à Saint-Martin-au-Laert, a obtenu une médaille d'argent.